

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 25 septembre 2017, à 20h00

École Girouard, 9030, rue Dumouchel

Secteur de Saint-Benoît

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2197 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - créer la zone H 5-82 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-75, dans le secteur de Saint-Canut;
 - créer la zone H 5-83 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-77, dans le secteur de Saint-Canut;
 - autoriser la possibilité d’avoir deux (2) bâtiments principaux utilisés à des fins commerciales et industrielles sur un même emplacement dans la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue Magloire-Lavallée (lot 5 845 609), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18125, rue Jodoin (lot 2 654 011), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
5. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14311, rue Robert (lot 1 848 608), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
6. Approbation du procès-verbal.
7. Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)
8. Acceptation provisoire de travaux.
9. Acceptation finale de travaux.
10. Autorisation d'une dépense concernant la gestion du camp de jour – été 2017. (G5 213)
11. Règlement hors cour entre la Ville de Mirabel et « Fiducie résidentielle Nadeau » dans le dossier numéro 16A402134 de la cour municipale de Mirabel. (G8 513 #97466)
12. Soumission relative à la stabilisation et contrôle de l'érosion en rive de la rivière Sainte-Marie (Mascouche), dans le secteur de Saint-Janvier. (2017-076) (X3 513 102 U3 N3686)
13. Soumission relative au contrôle des animaux (2018 à 2020). (2017-061) (X4 211 106 101 U3)
14. Soumission relative à la fourniture et livraison d'arbres pour l'année 2017. (2017-081) (G7 311 101 U3 N8466 #101087)
15. Soumission relative à des travaux de réhabilitation sans tranchée sur la conduite gravitaire - Tronçon 2 - entre les secteurs de Saint-Augustin et de Sainte-Scholastique. (2017-082) (X3 512 U3 N15412)

16. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 5 845 567 (rue du Forgeron), 5 845 607 (rue Magloire-Lavallée) et 5 845 591 (rue Simetin), à titre de sentier piéton du lot 5 845 587, ainsi qu'à titre de bassin de rétention et du poste de pompage Magloire-Lavallée du lot 5 898 154, dans le secteur de Saint-Canut, de « Société en commandite Boisé Laurier ». (X3 100 N15191) et (G7 100 N15191 #101113)
17. Acquisition à des fins de parc ou terrains de jeux, des lots 5 845 587 (rue Magloire-Lavallée) et 5 845 606 (entre les rues Magloire-Lavallée et Simetin), dans le secteur de Saint-Canut, de « Société en commandite Boisé Laurier ». (G7 100 N15191 #101115)
18. Acquisition du lot 6 007 860, dans le secteur de Saint-Augustin, de « Gestion Dub inc. ». (G7 100 N1230 #101092)
19. Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ. (G4 413 U4)
20. Signature d'un contrat relativement à l'acquisition d'équipements incendie appartenant à la Ville de Rosemère. (G6 112 U4 N)
21. Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial sur une partie des lots 3 667 337 et 4 046 506, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Hamelin, Lalande S.E.N.C. ». (X3 513 S14 N1371 #101096)
22. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur les lots 3 493 522, 3 494 385, 3 494 386 et 3 494 387 (18440, rue Lemire), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X4 210 S14 N10255 #101050)
23. Vente des équipements de scierie. (G6 400)
24. Vente de véhicules et équipements de la fourrière. (G6 400 N3705)
25. Signature d'un protocole d'entente avec les villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filions, Deux-Montagnes, Lorraine, Prévost, Rosemère, Saint-Colomban, Saint-Eustache, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle et Sainte-Thérèse, pour l'application d'une tarification des joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides. (X5 110 U4 N9796)
26. Signature d'une lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement avec « Fonds locaux de solidarité FTQ » relativement à un partenariat visant la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS). (G5 500 U4 N15349)
27. Signature d'une entente de contribution financière dans le cadre de la création d'un Fonds local de solidarité (FLS). (G5 500 U4 N)
28. Signature d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement à des services d'évaluation. (G5 500 U4 N15382)
29. Bail avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine concernant le Centre Évelina-Ouellette situé au 13816, rue de l'Église, dans le secteur de Saint-Janvier et abrogation de la résolution numéro 574-06-2017. (G7 114 N5171)
30. Adoption du projet de règlement numéro P-2201 modifiant le règlement numéro 1931 *Décrétant la préparation des plans et devis pour différents travaux d'infrastructures dans le périmètre constitué de l'autoroute 15, le chemin Notre-Dame, la montée Sainte-Marianne et la rue des Gouverneurs, ainsi que sur les lots 1 691 640 et 3 976 643 pour la construction d'un bassin de rétention, décrétant lesdits travaux, et une dépense et un emprunt à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation.* (G8 400)
31. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1931 *Décrétant la préparation des plans et devis pour différents travaux d'infrastructures dans le périmètre constitué de l'autoroute 15, le chemin*

Notre-Dame, la montée Sainte-Marianne et la rue des Gouverneurs, ainsi que sur les lots 1 691 640 et 3 976 643 pour la construction d'un bassin de rétention, décrétant lesdits travaux, et une dépense et un emprunt à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation (G8 400) (2201)

32. Adoption du projet de règlement numéro P-2202 modifiant le règlement numéro 1983 *Autorisant les travaux de pavage, de bordure, de trottoir et de piste cyclable, sur une partie du boulevard de Versailles et sur la rue de Chambord, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, et autorisant une dépense et un emprunt à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation. (G8 400)*
33. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 1983 *Autorisant les travaux de pavage, de bordure, de trottoir et de piste cyclable, sur une partie du boulevard de Versailles et sur la rue de Chambord, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, et autorisant une dépense et un emprunt à ces fins, afin de modifier le bassin de taxation. (G8 400) (2202)*
34. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2203 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - agrandir la zone H 8-1 à même la zone C 8-10, dans le secteur de Saint-Hermas;
 - abroger la zone C 8-10, dans le secteur de Saint-Hermas;
 - transformer la zone C 8-9 en zone résidentielle (H 8-9) avec une modification de ses dispositions spécifiques afin de permettre la réalisation d'un projet intégré composé d'habitations trifamiliales détachées et jumelées d'un maximum de 3 étages (12 mètres), dans le secteur de Saint-Hermas;
 - permettre les établissements de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier dans la zone I 7-134, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 4-51 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-52 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-53 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-54 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-55 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - agrandir la zone H 7-109 à même une partie de la zone H 7-181, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les habitations trifamiliales détachées dans la zone H 7-109, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H 12-89, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - créer la zone H 7-183 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 190 logements d'une hauteur maximale de 15 étages et de 50 mètres, ainsi que la modification de la marge avant à 6 mètres plutôt que 7,5 mètres dans la zone H 12-81, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400)
35. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - agrandir la zone H 8-1 à même la zone C 8-10, dans le secteur de Saint-Hermas;
 - abroger la zone C 8-10, dans le secteur de Saint-Hermas;
 - transformer la zone C 8-9 en zone résidentielle (H 8-9) avec une modification de ses dispositions spécifiques afin de permettre la réalisation d'un projet intégré composé d'habitations trifamiliales détachées et

- jumelées d'un maximum de 3 étages (12 mètres), dans le secteur de Saint-Hermas;
- permettre les établissements de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier dans la zone I 7-134, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - créer la zone H 4-51 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-52 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-53 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-54 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - créer la zone H 4-55 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - agrandir la zone H 7-109 à même une partie de la zone H 7-181, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les habitations trifamiliales détachées dans la zone H 7-109, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H 12-89, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - créer la zone H 7-183 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 190 logements d'une hauteur maximale de 15 étages et de 50 mètres, ainsi que la modification de la marge avant à 6 mètres plutôt que 7,5 mètres dans la zone H 12-81, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400) (U-2203)
36. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2204 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874 de la Ville de Mirabel de façon à assujettir la construction résidentielle dans la zone H 12-81 au règlement sur les PIIA, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400)
37. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874 de la Ville de Mirabel de façon à assujettir la construction résidentielle dans la zone H 12-81 au règlement sur les PIIA, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G8 400) (U-2204)
38. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2205 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :
- permettre la réalisation d'habitations trifamiliales détachées dans la zone H 4-51 sur des terrains ayant une superficie minimale de 450,0 mètres carrés, une largeur minimale de 15,0 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 4-52 sur des terrains ayant une superficie minimale de 165 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 240 mètres carrés, une largeur minimale de 8,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 11,5 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone H 4-53 sur des terrains ayant une superficie minimale de 255,0 mètres carrés, une largeur minimale de 8,5 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations trifamiliales contiguës lorsque cet usage est permis dans une zone sur des terrains ayant une superficie

minimale de 225 mètres carrés, une largeur minimale de 8,5 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 280 mètres carrés, une largeur minimale de 10,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 320 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de coin, sur le territoire de Mirabel. (G8 400)

39. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - permettre la réalisation d'habitations trifamiliales détachées dans la zone H 4-51 sur des terrains ayant une superficie minimale de 450,0 mètres carrés, une largeur minimale de 15,0 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 4-52 sur des terrains ayant une superficie minimale de 165 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 240 mètres carrés, une largeur minimale de 8,0 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 300 mètres carrés, une largeur minimale de 11,5 mètres et une profondeur minimale de 25,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone H 4-53 sur des terrains ayant une superficie minimale de 255,0 mètres carrés, une largeur minimale de 8,5 mètres et une profondeur minimale de 30,0 mètres, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations trifamiliales contiguës lorsque cet usage est permis dans une zone sur des terrains ayant une superficie minimale de 225 mètres carrés, une largeur minimale de 8,5 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 280 mètres carrés, une largeur minimale de 10,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 320 mètres carrés, une largeur minimale de 12,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de coin, sur le territoire de Mirabel. (G8 400) (U-2205)
40. Adoption d'un projet de règlement numéro PS-2206 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à créer une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier », dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400)
41. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à créer une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier », dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400) (S-2206)
42. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2197 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - créer la zone H 5-82 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-75, dans le secteur de Saint-Canut;
 - créer la zone H 5-83 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-77, dans le secteur de Saint-Canut;
 - autoriser la possibilité d'avoir deux (2) bâtiments principaux utilisés à des fins commerciales et industrielles sur un même emplacement dans la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
43. Adoption du règlement numéro S-2169-1 remplaçant le règlement numéro 2169 et modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel

de façon à modifier la délimitation des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans sur une partie de la rue de la Chapelle, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)

44. Adoption du règlement numéro 2200 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils, interdite sur une partie du chemin Lalande, du chemin Clément-Pesant à la montée Robitaille, dans le secteur de Saint-Hermas. (G8 400)
45. Suspension disciplinaire de l'employé matricule numéro 212. (G4 200)
46. Embauche au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
47. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-36, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot 5 559 274 (rue Arthur-Sicard), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
48. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-38, relativement à l'ajout d'un bâtiment accessoire commercial au 14355, rue Rolland-Desjardins (lot 5 734 138), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
49. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-39, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 13448, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 654 213), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
50. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-52, relativement à l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial sis au 15310, rue de Saint-Augustin (lot 3 492 169), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)
51. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-34, relativement à la construction d'une station-service avec dépanneur et lave-auto (Les Pétroles Parkland Ultramar / Marché Express) au 13360, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 654 219), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
52. Tarifs payables aux membres du personnel électoral - élection du 5 novembre 2017 et remplacement de la résolution numéro 35-01-2017. (X1 213 102)
53. Autorisation de passage d'un transport hors norme de la compagnie « Transport Chainé inc. » transportant un transformateur pour le poste Chénier d'Hydro-Québec. (X3 300)
54. Proposition du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'entretien des routes provinciales sur le territoire de la Ville de Mirabel. (X3 600)
55. Interdiction de stationner sur une partie de la rue Saint-Jacques, des deux côtés, soit en façade du numéro civique 8201, rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)
56. Signature d'une entente relative au projet intégré sur le lot 5 668 041, à l'intersection de la route Sir-Wilfrid-Laurier, du chemin Saint-Simon et de la rue Henri-Piché, dans le secteur de Saint-Canut avec la compagnie « Immeubles Marché St-Canut inc. » (Les Développements Brookline) (X6 310 U4 N15246) (#2017-0002)
57. Accord de principe relativement à une demande de Sébastien Chevarie concernant un projet intégré sur les lots 1 849 216, 1 849 217 et partie du lot 1 849 218, à proximité du boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 300 N)

58. Accord de principe relativement à une demande d'André Taillon concernant un projet intégré sur le lot 2 654 469, à proximité du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 300 N)
59. Démolition d'un immeuble situé au 10038, boulevard de Saint-Canut, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 500)
60. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant une diminution de la limite de vitesse à 70 kilomètres/heure sur une partie de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 310 N412)
61. Demande au gouvernement du Québec concernant le prolongement de l'autoroute 13. (X3 600 N550)
62. Dépôt de documents.
63. Affaires nouvelles.
64. Parole aux conseillers.
65. Période de questions.
66. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

PROJET